ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

DG/141-2023

Ecole de la deuxième chance : convention de mise à disposition de locaux appartenant à la commune avec la Région Occitanie

Vu la délibération N°PCS/75-2023 prise par le Conseil Municipal en date du 16 juin 2016,
Vu la délibération N°DG/76-2020 prise par le Conseil Municipal en date du 18 juin 2020,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que dans le cadre de la compétence obligatoire « Politique de la Ville », Rodez agglomération et la Commune d'Onet-le-Château ont souhaité créer une école de la deuxième chance (E2C).

ENTENDU que Rodez agglomération était le maître d'ouvrage de cet équipement qui a été implanté rue du Camp Franc, à Onet-le-Château, au sein de l'entité immobilière Résidence « Le Molière », dans un local de 149 m2 lui appartenant et dans un local contigu de 261 m2 appartenant à la Commune d'Onet-le-Château.

ENTENDU que les locaux, d'une superficie totale de 410 m2, ont ensuite été mis à disposition de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance (ER2C), association gestionnaire de l'E2C.

ENTENDU que les locaux appartenant à la Ville avaient fait l'objet d'un Procès-Verbal de mise à disposition au profit de Rodez agglomération daté du 16 août 2016 approuvé par délibération du 16 juin 2016.

ENTENDU que Rodez agglomération avait en suivant conclu une convention de mise à disposition gratuite des locaux avec l'Association de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance laquelle prend fin au 31 décembre 2023.

ENTENDU que la Ville d'Onet-le-Château avait, par ailleurs, conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'Association de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance pour le hall d'entrée avec ascenseur mutualisé avec le Théâtre la Baleine, convention renouvelée le 1er juillet 2020 pour une période de trois ans renouvelable expressément pour la même durée, son échéance est donc au 1er juillet 2026.

CONSIDERANT que l'école, qui s'adresse à des jeunes présentant un risque de non-accès à l'emploi, a ouvert le 16 octobre 2017. Entre 2017 et 2022, 231 jeunes l'ont intégrée pour y suivre un parcours de formation de 9 mois.

CONSIDERANT que souhaitant aligner les écoles de Rodez agglomération et de Toulouse sur les autres E2C d'Occitanie, la Région a procédé en 2023 à une consultation pour déterminer les opérateurs appelés à mettre en œuvre, à partir du 1er janvier 2024, les prestations de formation professionnelle des Ecoles de la Deuxième Chance pour l'Aveyron et la Haute Garonne.

ENTENDU que le lot intitulé « Lot 2 – E2C Aveyron » a été attribué fin novembre 2023 à CEMEA / LE&C GS (Loisir Education & Citoyenneté Grand sud). CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) porte déjà l'E2C de Perpignan (cotraitant à l'E2C de Nîmes) et CEMEA/ LE&C GS celles de Castres et de Montauban qui ont ouvert en 2023 avec des débuts encourageants.

ENTENDU que le 1er janvier 2024, CEMEA/LEC GS succèdera donc à l'ER2C sur l'agglomération.

ENTENDU que selon le cahier des Clauses Techniques Particulières de la consultation, ce sera désormais la Région Occitanie qui mettra à disposition les locaux, qui resteront ceux de l'école actuelle après accord de Rodez agglomération et de la Ville d'Onet-le Château.

CONSIDERANT que la commune d'Onet-le-Château et Rodez Agglomération ont décidé d'un commun accord, du fait du changement des conditions d'exploitation de cet organisme de soumettre désormais la mise à disposition des locaux leur appartenant respectivement au paiement d'un loyer mensuel par l'exploitant.

ENTENDU qu'afin que chaque collectivité perçoive la partie du loyer correspondant à son bien, Rodez Agglomération et la Commune d'Onet-le-Château ont décidé de conclure chacune une convention de mise à disposition des locaux leur appartenant avec la Région Occitanie.

CONSIDERANT que dans ce cadre il est proposé de :

- procéder à la dénonciation du Procès-Verbal de mise à disposition des biens propriété de la Commune objet du Procès-Verbal susvisé du 16 août 2016 approuvé par délibération N°PCS/75-2023 du 16 juin 2016 ;
- procéder à la dénonciation de la convention de mise à disposition du hall d'entrée et de l'ascenseur approuvée par délibération N°DG/76-2020 du 18 juin 2020 ;

- signer avec la Région Occitanie une convention pour la mise à disposition du local de 261 m2 et du hall d'entrée équipé d'un ascenseur appartenant à la Ville d'Onet-le-Château, pour une durée de deux ans reconductible expressément pour la même durée par avenant. Cette mise à disposition donnera lieu au versement d'un loyer mensuel de 1 000 euros, la Région ou son locataire payant également les charges et assurances inhérentes au fonctionnement des locaux.

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide de la dénoncer le Procès-Verbal de mise à disposition des biens propriété de la commune objet du Procès-Verbal susvisé du 16 août 2016 approuvé par délibération du 16 juin 2016,
- décide de la dénoncer la convention de mise à disposition du hall d'entrée et de l'ascenseur approuvée par délibération du 18 juin 2020,
- approuve la mise à disposition de la Région Occitanie pour l'implantation de l'Ecole de la Deuxième Chance les locaux d'une superficie de 261 m2 situés au sein du bâtiment communal La Baleine ainsi que le hall d'entrée équipé d'un ascenseur sis rue du Camp Franc pour une durée de deux ans reconductible expressément pour la même durée par avenant, moyennant un loyer de 1 000,00 € mensuel et aux conditions fixées par le projet de convention ci-joint,
- approuve la convention entre la ville d'Onet-le-Château et la Région Occitanie de mise à disposition du local de 261 m2 et du hall d'entrée équipé d'un ascenseur appartenant à la Ville d'Onet-le-Château tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023